

Règlement obligatoire :

La direction décline toute responsabilité en cas d'accident de quelque ordre que ce soit et chaque biker est informé de ce qu'il participe aux risques inhérents à la pratique de ce sport en utilisant le domaine mis à sa disposition. Les mesures de sécurité et règles de conduite qui sont obligatoirement à respecter sont de manière non exhaustives :

1. Les pistes ne sont pas préparées ni sécurisées, l'entière responsabilité est à celui qui les emprunte.
2. Les parents sont responsables de leurs enfants.
3. Le port du casque est obligatoire sur l'entièreté du domaine. Nous conseillons des casques fermés, chaque discipline de vtt requiert l'équipement adéquat.
4. En cas de problème, il est obligatoire de prévenir directement un responsable du Bikepark.
5. Dans les endroits invisibles nous conseillons d'adapter la vitesse.
6. Respecter les distances de sécurité. Le premier Biker et le plus faible biker ont toujours la priorité et ne peuvent pas se trouver sous la contrainte.
7. L'arrêt sur la piste est interdit, il est également interdit de remonter la piste en sens inverse.
8. Il est obligatoire de faire la reconnaissance des pistes avant de les emprunter.
9. Pour les plus faibles bikers, il y a la possibilité de contourner les endroits dangereux (« Chickenways »)
10. Les obligations pour toutes les pistes sont : casque complet, protections complètes c.à.d. protection du dos, de la poitrine, des genoux, des coudes et des mains.
11. Attention, certains parcours sont uniquement accessibles aux bikers avertis et très expérimentés. Des chutes sont possibles aux obstacles, des morceaux peuvent se détacher et casser. Donc il est obligatoire pour les bikers de tester leur stabilité avant de les emprunter, dans le doute il faut absolument les éviter. L'entière responsabilité repose sur celui qui les emprunte. Il n'y a aucune garantie quand à la sécurité des obstacles. Par temps pluvieux, les modules en bois sont à éviter.
12. Des bonnes connaissances alpines sont obligatoires pour toutes les pistes. Les bikers devront se tenir à leur profil et leur savoir-faire. Des cours d'entraînements peuvent donner les renseignements nécessaires.
13. Afin d'éviter des accidents, les panneaux de signalisations et les marquages sur les différentes pistes sont scrupuleusement à respecter. Une attention particulière est demandée envers des promeneurs, des spectateurs et des véhicules d'exploitation se trouvant sur le site.
14. Il est interdit de rester sur la voie publique et d'entraver la circulation.
15. Le parking du Bikepark se trouve exclusivement dans les endroits prévus à cet effet et nous déclinons toute responsabilité en cas de vols, dégradations,...
16. Les consignes du personnel du Bikepark et du lift sont strictement à respecter, un non-respect peut entraîner le retrait de la carte d'accès et une exclusion au Parc. Ce retrait et cette exclusion peut se faire de manière totalement arbitraire sans qu'il y ait une quelconque justification à fournir et aucun remboursement ne sera accordé.
17. Il est interdit de slalomer (faire des virages répétés) en remontant avec le remonte-pente, il est obligatoire de lâcher la canne dès l'arrivée au dernier portique. En cas de problème lié à la remontée mécanique, il y a également des boutons d'arrêt d'urgence sur certains portiques.
18. Il est interdit de stationner avec tout engin motorisé sur le Bikepark, sauf autorisation de la direction et il est interdit de faire du commerce sur les parcelles privées sans autorisation.
19. Il est interdit d'emprunter les parcelles jouxtant le Bikepark qui ne font pas partie du Bikepark.
20. Il est interdit de fumer ou faire un feu ou un barbecue dans les bois.
21. Les déchets doivent obligatoirement être déposés dans les poubelles. **Direction : 0475439997**

ACCIDENT/UNFALL EMERGENCY NUMBER : 112

BIKEPARK ADRESS : FERME LIBERT, Route de la Ferme Libert 33, 4960 MALMEDY